

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahima Buffat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-cinquième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Elle remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

Mme la Syndique Christine Girod a annoncé son retard à la présente séance, étant retenue par d'autres engagements.

Comme lors de la dernière séance du Conseil communal, la présidente propose de chanter le premier verset de l'Hymne vaudois.

*Vaudois ! un nouveau jour se lève,
Il porte la joie en nos cœurs
La liberté n'est plus un rêve,
Les droits de l'homme sont vainqueurs.
De notre antique dépendance
Chassons l'importun souvenir,
Et du plus riant avenir
Osons concevoir l'espérance !*

*Que dans ces lieux règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix !*

La présidente formule le vœu que les débats soient riches et démocratiques, qu'ils se déroulent avec fairplay et dignité, et elle en remercie d'avance les Conseillers.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 13 excusés (Mmes Nathalie Lamarque, Sabine Million-Courvoisier, Stella Motta Larrivé, Albulenë Ukshini Sefa et Isabelle Wegmann, MM. Martin Ahlström, Daniel Calabrese, Nikhil Duella, Adrien Frantz, Christophe Lovis, Rasul Mawjee, David Mayer et Dominique Pernet).

2 arriveront plus tard (MM. Dimitri Grandjean et Evan Lock).

2 absents (Mme Isabelle Kunze et M. Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Avec l'arrivée de M. Evan Lock, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

- Par courrier du 20 septembre 2024, la Municipalité a informé le Bureau de l'ajout, à l'ordre du jour de la présente séance, du préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale. Cet objet avait dès lors été ajouté à l'ordre du jour adressé le 24 septembre 2024 aux Conseillers.
- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion :
 - Motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la Commission des finances (COFIN), intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland ».

La présidente demande à son auteur s'il désire développer sa motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. La motion, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire ».

La présidente demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Nomination et assermentation d'une secrétaire suppléante.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2024.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 65** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025.
8. **Préavis municipal n° 66** relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement).

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 67** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif.
10. **Préavis municipal n° 68** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale.
11. **Préavis municipal n° 69** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image.
12. **Préavis municipal n° 70** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de démolition et construction d'un bâtiment d'habitation et d'activités à la Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621).

13. **Préavis municipal 71** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études relatives au secteur industriel et d'activités « Gland ouest » (potentiel site stratégique de développement d'activités - SSSA).

Autres objets

14. Motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland ».
15. Postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire ».
16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie ».
17. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège » et nomination d'une Commission.

Divers

18. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
 19. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal « Région de Nyon ».
 20. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Avec l'arrivée de Mme Isabelle Kunze, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

2. Nomination et assermentation d'une secrétaire suppléante

- La présidente rappelle que, suite à la démission de Mme Rosanna Vaccaro à ce poste, un appel à candidature avait été lancé. Le Bureau a reçu la candidature de Mme Anne-Marie Hemberger et la présidente la présente :

« Le Bureau a le plaisir de vous présenter Mme Anne-Marie Hemberger, qui est domiciliée à Gland depuis 39 ans. Elle est l'épouse de M. Roger Hemberger, Conseiller communal, et maman de 2 garçons adultes. Après avoir œuvré de nombreuses années dans le secrétariat, notamment auprès de l'Office des poursuites et de l'Office des faillites de Nyon, elle a exploité la boutique Passion Cadeau à Gland de 2013 à 2021. Avec son expérience et son sens de l'organisation, le Bureau est convaincu que Mme Anne-Marie Hemberger sera une précieuse secrétaire suppléante ».

- Il n'y a pas d'autre proposition La discussion est ouverte sur la candidature de Mme Anne-Marie Hemberger.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Il est passé au vote et la présidente demande si un Conseiller voit un inconvénient à ce que cette nomination se fasse par acclamation. Selon art. 13 al. 4, « Lorsque le nombre de candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ».
- Personne ne se manifeste et Mme Anne-Marie Hemberger est élue par acclamations.

- La présidente prie l'huissier de faire entrer la nouvelle élue et invite Mme Anne-Marie Hemberger à venir devant le Bureau afin de prêter serment. Elle demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Mme Anne-Marie Hemberger, après lecture du serment, promet de le respecter.
- La présidente la remercie et la félicite pour son engagement et lui souhaite la bienvenue.

Avec l'arrivée de M. Dimitri Grandjean, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2024.

4. Communications du Bureau

- En date du 21 septembre 2024 a eu lieu le traditionnel Tir de l'Amitié. Une fois encore, cette manifestation a suscité un grand enthousiasme et ce ne sont pas moins de 25 équipes qui se sont affrontées au stand de tir et qui ont ensuite partagé la choucroute. La présidente félicite les membres du Conseil communal pour leurs résultats, avec une mention spéciale aux médaillés MM. Samuel Freuler et Evan Lock. Les équipes du Conseil communal ont terminé respectivement à la 3^{ème} place et à la 17^{ème} place.
- Le 22 septembre dernier était jour de votation fédérale. La présidente tient à remercier chaleureusement M. Samuel Freuler, 1^{er} vice-président, pour avoir mené avec brio le Bureau électoral pendant son absence. Pour ces votations, 7'159 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 3'078 cartes de vote ont été reçues. Le taux de participation s'est élevé à 42.92 %. 2 objets étaient soumis au scrutin populaire et les résultats pour la Commune sont les suivants :
 - Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) : objet refusé par 1'843 non contre 1'178 oui, 52 bulletins blancs et aucun nul.
 - Modification du 17 mars 2023 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) : objet refusé par 2'247 non contre 767 oui, 59 bulletins blancs et aucun bulletin nul.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur les sites Internet de la Confédération, du Canton et de la Commune.

Il tient à cœur à la présidente de remercier et de féliciter tous les citoyens ayant exercé leur droit de vote, qui est encore possible en Suisse, où la voix du peuple compte. Cela devient rare en ce monde, donc précieux. Elle remercie chacun de veiller à la préservation de l'un des piliers fondateurs de la Confédération helvétique : la démocratie directe.

- Le 27 septembre 2024, MM. Jérôme Vodoz, Roland Bielser et Stephane Diener ont adressé une pétition à la Municipalité intitulée « Manifestations organisées sur votre terrain de Grand-Champ » et qui concerne les nuisances que ces dernières engendrent. À la lecture du texte des pétitionnaires, il est apparu de façon évidente au Bureau que cela n'était pas du ressort du Conseil communal, puisque l'organisation des manifestations publiques sur le territoire communal n'est pas dans ses attributions. Dès lors, cette pétition sera traitée uniquement par la Municipalité, compétente en la matière.

- Le 30 septembre 2024, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 7 novembre prochain.

5. Communications de la Municipalité

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- Comme les Conseillers le savent, le tableau des investissements est toujours annexé au budget. La présente séance étant la dernière avant la fin de la rédaction du préavis municipal relatif au budget 2025, il est donc profité de faire des boucléments de crédit de manière à pouvoir mettre à jour une dernière fois ce tableau des investissements.

5 boucléments de crédit sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 93/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG)	
Crédit d'investissement accordé	CHF 70'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 69'106.25
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 69'106.25, soit 98.72 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 893.75
Solde à amortir au 26 septembre 2024	CHF 69'106.25

Préavis municipal n° 21/2012 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG	
Crédit d'investissement accordé	CHF 297'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 257'206.64
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 124'473.65
Investissement net	CHF 132'732.99, soit 44.69 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 164'267.01
Solde à amortir au 26 septembre 2024	CHF 0.00

Préavis municipal n° 50/2019 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs	
Crédit d'investissement accordé	CHF 1'042'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 874'810.71
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 9'000.00
Investissement net	CHF 865'810.71, soit 83.09 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 176'189.29
Solde comptable au 31 décembre 2023	CHF 219'928.20

Préavis municipal n° 29/2022 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland	
Crédit d'investissement accordé	CHF 66'500.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 58'200.95
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 58'200.95, soit 87.52 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 8'299.05
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 58'200.95

Préavis municipal n° 97/2021 relatif à l'exploitation des espaces culturels de Grand-Champ	
Crédit d'investissement accordé	CHF 728'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 736'167.78
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 10'000.00
Investissement net	CHF 726'167.78, soit 99.75 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 1'832.22
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 726'167.78

- Aucun emprunt n'a été renouvelé.

Domaines

- Le 2 octobre 2024, un acte de division, de réunion et de transfert, constitution de servitude, a été signé entre la Commune et la société Malagny Développement SA devant Me Damien Ventura, notaire à Nyon. Il s'agit de la servitude pour le trottoir qui est devant le McDonald's, puisqu'il était prévu une servitude de passage public sur ce trottoir.
- Le 4 septembre 2024, un acte de division, de réunion de bien-fonds et de vente entre la Commune et les CFF, nouvelle parcelle n° 4344 de Gland, a également été signé devant Me Damien Ventura. Cela fait suite au préavis municipal n° 79/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord ».

Économie

- S'agissant de la précarité menstruelle, les glandoises doivent normalement avoir reçu 3 bons Coop de CHF 5.- chacun pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2024. Auparavant, des bons de CHF 10.-, utilisables auprès du commerce CinqHuiles et Kafé des Filles, commerce du Vieux-Bourg, avaient été distribués, permettant à la Commune de faire d'une pierre 2 coups en faisant venir des gens au Vieux-Bourg pour aider un commerce tout en proposant cette aide au niveau de la précarité menstruelle. Cela a passablement bien fonctionné puisque plus de 150 personnes se sont rendues dans ce commerce. Il est espéré continuer le partenariat avec la Coop l'année prochaine.
- Le Forum Nouvelle Économie aura lieu le 6 novembre prochain. À cette occasion, il y aura une intervention concernant le revenu de transition écologique (RTE). Comme celle-ci aura lieu la veille de la séance du Conseil communal où une décision sera prise sur le préavis municipal n° 68 concernant le RTE, il invite les Conseillers à y assister.
- L'Incubateur Nouvelle Économie a déjà trouvé 3 porteurs de projets, lesquels ont pu bénéficier des mesures de soutien. C'est donc quelque chose qui fonctionne et qui continue, en remplacement du Prix Nouvelle Économie qui n'a pas eu lieu cette année.

- Au niveau du quartier du Vieux-Bourg, les Conseillers ont reçu sur leurs tables des petits bons, ce qui démontre que la Commune continue ses actions de ce côté-là. Il s'agit de nouveaux bons-cadeaux pris en charge par la Commune, lesquels peuvent être dépensés dans les commerces du Vieux-Bourg. Une vidéo a tout récemment été tournée par NRTV dans les commerces, laquelle sera bientôt diffusée dans le but de promouvoir ces commerces.

Sports

- La présidente du Conseil communal a déjà parlé du Tir de l'Amitié. Un record a été battu, non pas avec le résultat de l'équipe de la Municipalité, mais avec le nombre d'équipes et de participants, soit 25 équipes et 156 participants.
- L'inauguration du Pumptrack du 22 septembre 2024 s'est bien déroulée, avec notamment un show de vélos trials et de VTT.
- Les 5 et 6 octobre 2024 aura lieu un tournoi de padel tennis pour licenciés, qui a très vite été complet. Mais il invite la population à aller faire un tour par le centre sportif d'En Bord le week-end prochain pour voir du padel tennis à bon niveau. Un nouveau tournoi de padel tennis pour licenciés aura lieu l'année prochaine, et un tournoi ouvert à tous sera également organisé.
- Le 25 octobre prochain aura lieu Halloween à la piscine des Perrerets.
- L'inauguration de la patinoire mobile aura lieu le 1^{er} novembre 2024, laquelle sera, contrairement à ce qui avait été annoncé à l'époque et pour des raisons qui ont été expliquées lors de la dernière séance du Conseil communal, toujours située à Grand-Champ, à l'endroit habituel.
- La remise des prochains Mérites sportifs régionaux aura lieu le 29 mars 2025 à Nyon et l'appel à candidatures sera prochainement ouvert. Il invite les personnes connaissant des sportifs de leurs clubs, ou de quelque autre manière que ce soit, qui pourraient être candidats à ne pas hésiter à proposer leurs candidatures car il n'y a pas tant de candidats que cela. Il rappelle que c'est la seule manière de laquelle Gland récompense financièrement des sportifs, il n'y a pas d'autre subvention ni d'autre ligne au budget que ces Mérites sportifs.

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

- L'événement « Habiter 2050 – Lancer son projet de rénovation » s'est déroulé le 21 septembre dernier à Grand-Champ. Il y a eu plus de 70 visiteurs et 15 entreprises actives dans le domaine de la rénovation énergétique ont tenu un stand. Les présentations des divers intervenants sont dès maintenant consultables à l'adresse www.gland.ch/habiter2050. L'inscription à des accompagnements pour la réalisation de Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments Plus (CECB+) concernant les installations photovoltaïques et de pompes à chaleurs sont toujours ouvertes par ce biais. Pour rappel, ces accompagnements financiers sont offerts par la Commune pour les propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux et seront déclenchés dès l'atteinte d'un nombre d'inscriptions suffisant. Ils se remplissent vite et l'un d'entre eux devrait prochainement être déclenché.
- L'action des « Mardis durables », qui est un cycle de conférences et de manifestations, reprend le mardi 8 octobre 2024 avec une fresque de l'alimentation. Celle-ci se fera en présence d'une chercheuse de la HES-SO menant une étude sur le thème de la résilience alimentaire à Gland, laquelle obtenu un soutien du programme Innovation Booster de Swiss Agro Food Leading House. La participation à cet atelier est récompensée par un bon de CHF 20.- dans un commerce local.

- La Région de Nyon lance une action extraordinaire et accorde une subvention de CHF 45.- par mètre linéaire pour l'arrachage des lauriers, et cela jusqu'au 15 décembre 2024. Cette action est compatible et cumulable avec la subvention communale pour les initiatives en faveur de la biodiversité, qui elle prend en charge 40 % des coûts, plafonnés à CHF 2'000.- par projet.

Des flyers pour les « Mardis durables » et les subventions sont mis à disposition des Conseillers intéressés à l'entrée de la Salle communale.

Ressources humaines

C'est avec plaisir qu'elle informe les Conseillers que la Commission du personnel (ComPer) a organisé ce printemps des élections pour renouveler son comité. 7 personnes y ont été élues par les employés de la ville de Gland. Il en ressort une bonne représentativité et diversité des différents Services de la Commune. L'Assemblée générale a eu lieu en mai 2024 et il en a découlé une proposition de nouveau Règlement de la ComPer, règlement qui a été validé par la Municipalité le 2 septembre dernier.

De son côté, la Municipalité a constitué une délégation municipale pour travailler avec la ComPer sur le prochain Règlement du personnel, laquelle est composée de MM. les Municipaux Yves Froidevaux et Gilles Davoine, ainsi que d'elle-même.

Une réunion entre la ComPer au complet et la délégation municipale, également au complet, a eu lieu le 18 septembre 2024 pour entrer dans le vif du sujet, notamment sur le Règlement du personnel.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- S'agissant de la sécurité, Mme Ahimara Buffat, présidente du Conseil communal, avait, avant son entrée en fonction, soit le 20 juin dernier, déposé un postulat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ». La sécurité touche de nombreux domaines et se manifeste publiquement et en général par l'expression de son antonyme, l'insécurité. Ce sentiment est celui que Mme Ahimara Buffat a tenu à partager avec le Conseil communal et la Municipalité à travers son postulat.

Il y a quelques jours, dans la nuit du 22 au 23 septembre dernier, des troubles de l'ordre public ont mis en émoi la population à Gland, mais aussi à Rolle, à Nyon et dans d'autres localités de la Côte vaudoise. La Gendarmerie est intervenue rapidement, identifiant 3 personnes et écrouant 2 d'entre elles. Cet événement a vite été relayé par les médias – qu'il salue au passage – et par les réseaux sociaux. Cet événement, aussi regrettable soit-il, ne dit rien sur l'état de la sécurité à Gland. Il signale simplement que, pour ces cambriolages, les auteurs présumés sont arrêtés et que l'on peut être satisfait de la réactivité de la Gendarmerie vaudoise.

La Municipalité est pleinement consciente qu'un modèle sécuritaire se doit d'évoluer, et elle n'en restera donc pas là. Elle travaille depuis quelques semaines au questionnement large de la sécurité, interroge ses acteurs et vérifie avec ses partenaires les améliorations du cadre sécuritaire qui pourraient être apportés à la Ville. Cela aura forcément un coût et la Municipalité reviendra vers le Conseil communal à ce sujet dans le 1^{er} semestre 2025.

- Les parkings du Stand de tir, d'En Bord et de la Plage, qui ont aujourd'hui fait parler d'eux sur les réseaux sociaux, ont un temps de parcage revu à la baisse. Anciennement, les durées maximales autorisées pour les parkings concernés étaient de 24 heures pour le parking de la Plage, de 11 heures pour le parking d'En Bord et de 48 heures pour le parking du Stand de tir. Malheureusement, ces parkings situés à proximité des lieux de loisirs et du centre sportif sont notamment utilisés comme des P+R, des lieux de camping ou de parkings supplémentaires pour les personnes détenant plusieurs véhicules. La réduction de la durée de parcage augmente notablement l'offre de parking de ces lieux dédiés aux sports et aux loisirs. Afin de respecter un temps d'adaptation à ces nouvelles prescriptions, ces parkings seront surveillés, mais pas amendés, pendant le mois d'octobre, pour autant bien sûr qu'*a minima* les limites anciennes soient respectées.

- Voilà plus de 15 jours que la navette Cristal sillonne les rues glandoises. Il a d'ailleurs vu un Conseiller arriver à bord de l'une d'elles à la présente séance. Cette navette est petite, jolie, étonnante, et les glandois ne s'y trompent pas : ils sont nombreux à l'essayer. À la fin de la semaine dernière, environ 930 passagers lui avaient fait confiance, dont 400 pendant les horaires fixes et 530 pour des trajets à la demande.

Victime de son succès, Cristal n'arrive pas toujours à répondre positivement à toutes les demandes. La Municipalité prie la population de bien vouloir l'excuser et de prendre son mal en patience. Il faut réessayer à un autre moment, sans oublier que la fin de l'essai est fixée au 26 octobre prochain.

Comme annoncé, c'est entre autres un essai en vue d'homologation. Quelques pannes techniques ont été enregistrées, mais les causes ont rapidement été corrigées.

Enfin, il invite les utilisateurs de cette navette Cristal à se rendre sur le site dédié pour répondre au questionnaire. Toutes les indications à ce sujet se trouvent sur le site Internet *gland.ch*.

- La Commission de naturalisation est une commission municipale. La Municipalité a reçu la démission de M. Aurélien Joye, représentant du groupe GDG Gens de Gland au sein de dite Commission, et il remercie ce dernier pour son engagement au sein de celle-ci.

Le groupe GDG Gens de Gland a proposé à la Municipalité, qui l'a acceptée, la candidature de Mme Catherine Sicuranza, qui débutera cette nouvelle activité le 9 octobre prochain. La Commission de naturalisation se compose dorénavant comme suit :

- Mme Catherine Sicuranza (GDG)
- M. Marc Morel (PS-Les Vert-e-s)
- Mme Patricia Storti (PLR)
- M. Simo Mers (UDC)
- Mme Jeannette Weber, Municipale
- M. Gérald Cretegny, Municipal (président)

Il souhaite naturellement beaucoup de satisfaction à Mme Catherine Sicuranza pour cette nouvelle activité au sein de la Commission de naturalisation.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Mise en location des appartements à loyers abordables de l'immeuble A10

Il s'agit d'un immeuble qui se trouve dans le quartier des Lisières, à La Combaz. Les Retraites Populaires, qui sont la gérance de cet immeuble, propriété de la Caisse de pension de l'État de Vaud (CPEV) à La Combaz, ont démarré la location des appartements, dont 19 appartements à loyers abordables. Ces appartements ont maintenant pu être visités par les personnes intéressées qui ont répondu positivement aux courriers envoyés par l'Office du logement. La deuxième étape sera l'attribution, qui se fera en collaboration entre la Ville et les Retraites populaires selon les critères édictés.

Semaine « Dingue de Ciné »

Du 13 au 17 octobre 2024, durant les vacances d'automne, 8 films très récents seront proposés pour les différents publics. Il y aura entre autres « Les graines du figuier sauvage », « Le Procès du chien », « Beetlejuice Beetlejuice » et « Emilia Perez ». Le programme est consultable sur le site Internet *grand-champ.ch*.

Bus Santé

Ce dernier se trouvera devant le complexe communal de Montoly du 4 au 7 novembre prochain. Il proposera du dépistage des facteurs de risques des maladies cardiovasculaires et des conseils personnalisés. Grâce au soutien du Canton, chaque bilan, qui coûte en réalité CHF 150.-, est facturé CHF 50.-.

Projet « Vieillir chez soi »

Depuis l'acceptation du préavis municipal n° 25/2002 relatif à une demande participation financière au projet « Vieillir chez soi » par le Conseil communal en date du 2 septembre 2022, ce sont 23 appartements qui ont pu être adaptés et 3 parties communes d'immeubles. Plus de 80 locataires ont participé à diverses rencontres et ont commencé à développer des solidarités de proximité entre voisins.

En plus des Retraites Populaires, de nouveaux propriétaires se sont sentis concernés et les premières rencontres ont pu avoir lieu.

Déménagement de la Bibliothèque et du Service de la culture et des affaires sociales

La bibliothèque a fermé ses portes le lundi 23 septembre 2024 pour environ 2 mois et réouvrira au public à l'Avenue du Mont-Blanc 29 (MB29).

En prévision de cette fermeture, les lecteurs ont pu emprunter un maximum de documents.

Dès lundi prochain, le Service de la culture et des affaires sociales commencera à faire ses cartons pour déménager dans le même bâtiment. Durant ces prochains jours, les entretiens avec la population ne pourront plus être possibles et une information sera transmise dès que l'emménagement sera terminé.

Cloches du temple

Dès la semaine prochaine, le campanile va abandonner ses échafaudages, et dès que les tableaux électriques auront été rénovés, les cloches vont à nouveau se mettre à sonner.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Elle souhaite tout d'abord donner des renseignements concernant le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT). Le CoDir a proposé, via le préavis du budget, une augmentation pour l'accueil de jour des enfants. Avec une augmentation des salaires des accueillantes en milieu familial et les charges qui continuent d'augmenter pour les structures d'accueil, cela devenait une nécessité. Le Conseil intercommunal a donc accepté les augmentations suivantes :

- Pour les familles, la prestation en préscolaire augmente de CHF 120.- à CHF 125.- par jour. Pour le parascolaire, celle-ci augmente de CHF 90.- à CHF 95.- par jour.
- Pour les communes, il y a également une augmentation. En préscolaire, la participation passe de CHF 130.- à CHF 142.-. Pour le parascolaire, elle passe de CHF 97.50 à CHF 102.50.

Cela représente une répartition d'environ 33 % pour les communes et de 67 % pour les parents.

- Dans le cadre des conférences organisées par le RAT, le sujet des médias numériques a été abordé. Cette conférence a été animée par M. Nils Weber, psychologue et psychothérapeute qui travaille régulièrement avec des familles rencontrant des difficultés à cadrer les activités numériques. L'objectif était de redéfinir une utilisation adéquate des écrans chez les enfants, mais également de comprendre les pratiques des adultes et des parents. Cette conférence, en lien avec le concept pédagogique d'accueil familial de jour du RAT, concernait l'utilisation des écrans et s'adressait à tous les parents et à tous les acteurs de la petite enfance.

- Comme déjà annoncé par Mme la Municipale Isabelle Monney pour la bibliothèque, le Service de l'enfance et de la jeunesse quittera aussi la Rue du Borgeaud et déménagera mardi prochain au MB29.

- Durant les périodes scolaires, l'accueil libre parents-enfants permet aux familles de se retrouver les mercredis matins à la Maison de l'enfance aux Perrerets afin de faire connaissance, d'échanger et de découvrir les activités à disposition. Ces rencontres ont un tel succès que, après les vacances d'automne, un deuxième accueil sera ouvert à Mauverney les jeudis matins, de 10h00 à midi.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

- Les enrobés, soit la couche de base, de la Grand'Rue ont été posés les 11 et 12 septembre 2024. Depuis le 13 septembre dernier, la Grand'Rue est à nouveau praticable à la circulation.

Parmi les travaux effectués figure le renouvellement de 800 m du réseau communal d'eau sous pression, de la mise en séparatif du réseau d'assainissement avec la création de 630 m de collecteurs d'eau usées et autant de mètres linéaires pour l'évacuation des eaux pluviales, d'un réseau de chauffage à distance intégré par la société ThermorésÔ SA et de la création de trottoirs de 1,50 m minimum de part et d'autre de la chaussée, ce qui correspond à une surface totale d'environ 1'360 m².

Tout n'est cependant pas terminé et de nouveaux travaux vont suivre, à savoir :

- Le déploiement des nouveaux luminaires d'ici fin 2024;
 - La pose des revêtements définitifs sur les trottoirs également d'ici fin 2024;
 - L'aménagements des placettes avec rénovation des fontaines courant 2025;
 - Côté route, le revêtement définitif attendra 2026.
- Une intervention liée au réseau de gaz sera réalisée mi-octobre sur l'axe du Mont-Blanc. Des travaux de pose d'enrobés auront lieu pendant les vacances scolaires, dans la nuit du 17 au 18 octobre 2024, entre 20h00 et 06h00 du matin. Pendant cette intervention, il ne sera plus possible de transiter par l'axe du Mont-Blanc ni d'accéder à la Grand'Rue. Un plan de déviation sera mis en place.
- Les travaux suivants sont annoncés :
 - Pour la zone 1 (Rue du Borgeaud ouest), soit du carrefour Rue du Borgeaud/Rue du Jura vers le carrefour Rue du Borgeaud/Chemin de la Pique, du 17 septembre à novembre 2024, des travaux préparatoires sont actuellement réalisés pour permettre le remplacement du réseau d'eau sous-pression à faible profondeur. Cette étape permet ainsi de sécuriser l'approvisionnement en eau en limitant les risques de fuite sur un réseau aujourd'hui très vétuste. Cette intervention est indispensable avant la réalisation des travaux de terrassement à plus grande profondeur, qui eux permettront la mise en séparatif de l'assainissement et le déploiement du chauffage à distance. Les travaux seront réalisés en demi-chaussée et la circulation sera donc possible.
 - Pour la zone 2 (Rue du Borgeaud est), soit du carrefour Rue du Borgeaud/Route de Luins/Chemin du Stand vers le carrefour Rue du Borgeaud/Chemin de la Pique, du 17 septembre 2024 à juillet 2025, les travaux permettent notamment la préparation des attentes pour les futurs travaux sur le Chemin du Stand, en lien avec la future STEP. La circulation est alternée, avec une priorité à CarPostal. Une fois le carrefour finalisé, les travaux évolueront sur la Rue du Borgeaud en direction du Chemin de la Pique.
 - Pour la zone 3 (Rue du Jura), soit du carrefour Rue du Jura/Chemin de la Louve vers le carrefour Rue du Jura/Grand'Rue, du 17 septembre 2024 à fin janvier 2025, les travaux ont débuté avec la pose du nouveau réseau d'eau potable. Dès mi-octobre, ils se poursuivront avec les réseaux souterrains plus profonds.
 - Pour la zone 4 (Chemin de la Perroude/Rue du Molard), soit du carrefour Rue du Jura/Chemin de la Perroude vers le carrefour Chemin de la Perroude/Rue du Molard, du 9 septembre 2024 à mi-octobre 2024, le chauffage à distance sera déployé. Un raccordement sur la Rue du Molard impliquera une fermeture du carrefour Chemin de la Perroude/Rue du Molard avec la mise en place d'un plan de déviation. Les riverains seront évidemment informés en temps et en heure. Par ailleurs, la pose des enrobés est prévue fin octobre, avec une date à confirmer.

Éclairage public - Assainissement Phase 2

Suite à la validation, par le Conseil communal, du préavis municipal n° 63/2024 visant à rénover complètement l'éclairage sur 12 rues, totalisant 6,3 km de réseau, et plus précisément 290 points lumineux, les travaux débuteront la semaine du 7 octobre prochain.

Un premier secteur d'intervention est prévu à la Rue des Alpes et au Chemin des Oiseaux pour les mois d'octobre et novembre 2024.

Environnement

- Concernant le patrimoine arboré, plusieurs abattages d'arbres pour des raisons sécuritaires auront lieu. Comme les Conseillers peuvent l'imaginer, le changement climatique et les périodes estivales régulièrement sèches depuis plusieurs années mettent à mal le patrimoine arboré communal et certains arbres plus sensibles sont malheureusement en train de dépérir. Dans le cadre du contrôle sécuritaire annuel des arbres, il est prévu des abatages qui auront lieu dans le courant du mois d'octobre 2024 à différents endroits, notamment à Malagny, à Montoly, aux Perrerets, aux Tuillières, à la Place de la Gare, dans le parc de MB27, au Chemin de la Perroude et au parc de la Dôle.

Tous les arbres abattus seront évidemment remplacés et les nouveaux arbres seront choisis pour leur faculté d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques.

Une communication large sera faite à la population étant donné la sensibilité de ces mesures.

- Elle souhaite donner un point d'information concernant les travaux suite à l'effondrement des berges de la Serine. Il s'agit d'un projet qui date de quelques temps mais qui est maintenant terminé. Pour rappel, l'érosion des berges causées par les crues ont mis en péril la sécurité d'une conduite d'eau. Ces travaux, réalisés de fin août à début septembre 2024, ont permis de sécuriser l'ouvrage ainsi que le terrain.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Concernant le préavis municipal n° 44/2023 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour les travaux de surélévation et de rénovation du Collège et les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs, les Conseillers se souviennent que ce préavis comprenait une partie concernant une étude sur la végétalisation des espaces extérieurs. Ce projet avance très bien, puisqu'un appel d'offres sur invitation a récemment été lancé, avec 4 bureaux d'architectes-paysagistes sélectionnés, lesquels ont tous répondu favorablement à cette invitation. Il rappelle que cette cour vieillissante et entièrement minérale, même si elle a un intérêt architectural – et la Municipalité a dû négocier fermement avec le Canton, notamment avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine, pour pouvoir végétaliser cette cour à l'avenir – est un îlot de chaleur assez important dans la Ville, et il convenait effectivement de pouvoir travailler sur une végétalisation et arborisation du lieu pour le confort des usagers notamment, mais aussi pour tous les utilisateurs de Grand-Champ. D'ici janvier 2025, le bureau d'architecte-paysager aura été sélectionné, puis il y aura la 2^{ème} phase d'étude, dans laquelle un processus participatif sera intégré afin de travailler aussi avec les utilisateurs et la population pour savoir ce qu'ils souhaiteraient voir dans cette cour qui serait végétalisée. Un préavis sera ensuite déposé au printemps 2026 avec le projet et, si tout va bien, les travaux pourront débuter à l'été 2026.

- S'agissant de la future STEP, une rencontre a eu lieu avec la quinzaine d'opposants à ce projet, parmi lesquels ne figure aucun glandois. Après cette rencontre, les personnes, qui ont reçu toutes les explications par rapport à leurs interrogations, ont jusqu'au 8 octobre prochain pour décider de retirer ou non leurs oppositions. Même s'il est optimiste de nature, il pense qu'il y aura toujours des oppositions après cette date, dès lors la Municipalité prendra connaissance des oppositions restantes et des réponses apportées par l'APEC, puis les transmettra au Canton, puisque c'est ce dernier qui lèvera les oppositions dans le cadre de cette procédure, et non pas directement la Municipalité ou le Conseil communal.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 65 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote dans un premier temps pour l'Article premier, points 1 à 9, et ensuite en bloc pour les articles 2 à 10, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la COFIN, et il sera voté dans son ensemble.
- La présidente ouvre la discussion sur cette manière de procéder. Personne ne se manifeste.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 9.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 9, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur les articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- *Les articles 2 à 10 sont acceptés à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2025.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 65 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, soit :

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

8. Préavis municipal n° 66 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement)

- M. Rupert Schildböck, premier membre et rapporteur de la Commission des affaires régionales et intercommunales, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 66 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement), soit :

- I. d'accepter la modification de l'article 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) fixant le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal n° 67 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif

- La séance est fixée au jeudi 10 octobre 2024, à 18h30, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Carine Koller, GDG – M. Stéphane Rosset, GDG – M. Roger Hemberger, PLR – M. Bernard Kaeslin, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale

- La séance est fixée au mardi 22 octobre 2024, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s

Membres : M. Dimitri Grandjean, GDG – Mme Regina Bovet, GDG – M. Jean Egger, PLR – M. Simo Mers, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image

- La séance est fixée au mercredi 9 octobre 2024, à 19h30, à la salle 101 du Collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Alain Pernet, UDC

Membres : Mme Regina Bovet, GDG – M. Dimitri Grandjean, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – M. Timothée Haesslein, PLR,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : a une question pour la Commission technique. Elle aimerait vraiment que cette dernière s'attarde à connaître les objectifs de cette campagne. Elle a en effet personnellement un peu de mal à voir comment une campagne de communication va améliorer la cohésion sociale.
- M. Michel Girardet : déclare que sa remarque rejoint celle de Mme Véronique Villaine, à savoir que ce préavis n'est pas suffisamment clair quant aux buts recherchés. Ce préavis mentionne bien que l'augmentation de la population n'est pas un objectif en soi, mais malgré tout que cette campagne s'adressera notamment aux futurs habitants, donc à de nouveaux résidents, et à de nouvelles entreprises et organisations.

La ville de Gland s'est beaucoup développée ces dernières années, avec entre autres les quartiers d'Eikenøtt et des Lisières, ce qui implique inmanquablement des répercussions importantes (écoles, UAPE, maisons de quartier, etc.), donc de gros investissements pour la Ville.

Cela implique également des soucis de circulation. Les nouveaux Streetbox aux Avouillons ont très vite été occupés, ce qui occasionne certainement un trafic plus conséquent que ce qu'il sera pour la tour Swissquote par exemple. Il rappelle que cette question avait été un thème revenant fréquemment sur le tapis lors des discussions et des débats pendant la campagne d'avant la votation.

Il est parfaitement conscient que « *qui n'avance pas recule* », mais il pense qu'après le fort développement de Gland ces dernières années, une phase de consolidation doit être priorisée. Par conséquent, dans quelle mesure le développement préconisé sera-t-il intégré dans cette consolidation ? Il aimerait que la Commission technique détaille plus précisément que le préavis l'a fait la vision de la Municipalité, par exemple :

- Combien d'habitants supplémentaires sont-ils estimés dans les 10 à 15 prochaines années ?
- La ville de Gland dispose-t-elle suffisamment de zones artisanales ou industrielles pour de nouvelles entreprises ?
- Qu'en est-il des infrastructures routières dont il est dit que le problème ne se pose qu'à certaines heures de la journée mais qui est malgré tout un souci quasi récurrent de la population ? À ce sujet, il se réfère à sa remarque relative à Swissquote. D'ailleurs, les grosses difficultés rencontrées pour l'aménagement de l'axe Vy-Creuse/Perron en sont un exemple significatif.

Il remercie donc la Commission technique de prendre note de ces remarques.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- À la demande du premier membre de la Commission technique, la présidente prie les commissionnaires de bien vouloir se rencontrer quelques instants à l'issue de la présente séance afin de régler un souci de date pour leur rencontre.

12. Préavis municipal n° 70 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de démolition et construction d'un bâtiment d'habitation et d'activités à la Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621)

- La séance est fixée au mercredi 9 octobre 2024, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney et M. Yves Froidevaux. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Tommaso Solimine, PLR

Membres : Mme Katia Annen, GDG – M. Olivier Rochat, GDG – Mme Anita Waeber, PS-Les Vert-e-s – M. Jean-Marc Guibert, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : demande à la Commission technique de se pencher sur la question des arbres. En effet, les 2 petits plans présentés dans le préavis pour les aménagements extérieurs montrent que sur les magnifiques arbres qui sont actuellement plantés et vivants sur cette parcelle, la plupart d'entre eux vont être abattus, alors qu'en parallèle beaucoup d'argent est dépensé dans le projet du Vieux-Bourg pour replanter de nouveaux arbres et pour améliorer la chaleur en ville. Cela lui paraît donc un peu antinomique.

Par ailleurs, au niveau de l'organisation du chantier, il aimerait savoir si le fait de ne pas trouver un chef de projet dans les temps va retarder le projet.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Préavis municipal n° 71 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études relatives au secteur industriel et d'activités « Gland ouest » (potentiel site stratégique de développement d'activités - SSDA)

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission de l'aménagement du territoire. La séance est fixée au mardi 8 octobre 2024, à 20h15, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Yves Froidevaux.

- La discussion est ouverte.

• M. Raphaël Grandjean : a quelques questions pour la Commission d'aménagement du territoire. Serait-il possible d'avoir une légende pour le plan figurant à la page n° 4 du préavis ? Quel est le lien avec la campagne de communication du préavis municipal n° 69 ? Quelles seraient les répercussions sur l'étang de la Ballastière ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »

- La présidente passe la parole à M. Nicolas Pellet pour le développement de sa motion.
- La présidente rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : prend la balle au bond sur ce que vient de rappeler la présidente et demande, en vertu de l'art. 73 RCC, de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission ad hoc, laquelle sera chargée de préavis sur la prise en considération de cette motion avant son renvoi à la Municipalité. Après en avoir discuté avec ses collègues de la COFIN, il leur semble que cela permettra deux choses essentielles, à savoir de préciser les contours des demandes exprimées par cette motion et d'entendre et d'enregistrer le point de vue de la Municipalité par rapport à ces demandes. Il remercie d'ores et déjà les Conseillers d'accepter le renvoi de cette motion en commission.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue par plus d'un cinquième des Conseillers présents, une commission technique chargée de préavis sur la prise en considération de la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, sera nommée.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire »

- La présidente passe la parole à M. Steve Binggeli pour le développement de ce postulat.
- La présidente rappelle à nouveau que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal, ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.

- M. Michel Girardet : déclare qu'il y a certainement de bonnes choses dans ce postulat, mais il y en a aussi d'autres qui l'interpellent grandement, notamment lorsqu'il lit que les postulants suggèrent la « *réserve de places pour les enfants du personnel communal au sein de structures existantes, garantissant ainsi un accès prioritaire aux services de garde* ». Il se met à la place d'une personne de la population glandoise qui est sur une liste d'attente, et puis tout d'un coup un employé de la Commune lui passe devant. Cela va-t-il faire des satisfaits ? Ce n'est pas sûr. Par conséquent, il demande que ce postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission technique afin de préavisier sur sa prise en considération.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue par plus d'un cinquième des Conseillers présents, une commission technique chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg sera nommée.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie »

- Mme Catherine Sicuranza, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 8 avis contraires, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie ».

17. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mardi 8 octobre 2024, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Raphaël Grandjean, GDG

Membres : M. Théophile Mounier, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Pascal Riesen, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

18. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Suite à la démissions de M. Didier Feller, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Rasul Mawjee.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Rasul Mawjee est nommé délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

19. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal « Région de Nyon »

Toujours suite à la démission de M. Didier Feller, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Pablo Gomez.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Pablo Gomez est nommé délégué suppléant au Conseil intercommunal « Région de Nyon ».

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

20. Divers et propositions individuelles

- M. Rupert Schildböck : se réfère aux communications faites par Mme la Municipale Isabelle Monney en début de séance et souhaite rappeler les vœux formulés à l'époque par la Commission technique chargée d'étudier le prévis municipal n° 56/2024 concernant notamment le réaménagement du pavillon Mont-Blanc 29, à savoir :

« La Commission invite la Municipalité à bien vouloir informer le Conseil communal en temps voulu :

- *De l'avancement des travaux planifiés dans l'aménagement des différents locaux;*
- *Du résultat de ses démarches liées au soutien de l'association Ukr'Aime dans sa recherche des nouveaux locaux à Gland. »*

Maintenant que le déménagement de la bibliothèque et des différents Services concernés est imminent, qu'en est-il avec l'association Ukr'Aime ?

- Mme Isabelle Monney : répond que des discussions ont été menées et que M. le Municipal Gérald Creteigny et elle-même ont rencontré l'association Ukr'Aime. Cette dernière avait un délai au 31 juillet 2024 pour rester dans le bâtiment Mont-Blanc 29 et a depuis déménagé. L'association Ukr'Aime a essayé de trouver d'autres solutions, ce n'est pas évident de trouver un espace, mais elle a aussi complètement modifié sa façon de fonctionner et s'est maintenant focalisée sur la distribution d'invendus, et ceci à différents endroits à Gland.
- Mme Angelita Galvez : déclare que, lors de ses communications, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger a parlé d'arbres qui vont être abattus, et il ne lui a pas semblé entendre la place de jeux de Mauverney, où il y a 2 arbres qui sont morts et dont l'un est déjà à moitié tombé le 15 septembre 2024. Pour des raisons de sécurité, tant pour les enfants que pour les adultes, elle se demande si ces 2 arbres pourraient être inclus dans ceux qui vont être abattus prochainement.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'elle n'a effectivement pas mentionné Mauverney dans ses communications. Elle va donc se renseigner auprès de son Service.
- M. Arnaud Durand : profite de l'occasion pour poser la question concernant les arbres de la place de jeux de Cité-Ouest et les faux acacias qui ont été à moitié abattus. Quand sera-t-il fini de les enlever et de les replanter ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que, comme indiqué dans ses communications, cela sera fait dans le courant du mois d'octobre. Concernant en particulier les arbres situés dans le parc mentionné par M. Arnaud Durand, il s'agissait d'arbres exotiques. Elle ne croit pas qu'ils aient été malades, mais il était préférable de les enlever pour cette raison-là et de replanter des arbres indigènes.
- M. Sébastien Bertherin : a envie de revenir sur un point qui a été expliqué par Mme la Municipale Jeannette Weber au sujet du RAT. Il avoue qu'il était un peu dubitatif du prix de l'augmentation des solutions de garde, notamment en lien avec ce que lui et ses cosignataires ont expliqué dans leur postulat. Il comprend que les charges du RAT augmentent mais, en 2024, avec l'augmentation du coût de la vie, notamment en lien avec les augmentations incessantes du prix des assurances-maladie, il pense que cette augmentation risque d'être un peu difficile pour plusieurs familles glandoises. En ayant lu les chiffres, il constate que pour le parascolaire les familles vont payer CHF 5.- de plus, soit de CHF 90.- à CHF 95.- s'il a bien compris, et le prix pour la Commune va passer de CHF 97.50 à CHF 102.50, soit exactement le même montant. S'il a également bien compris les documents publiés sur Internet, il ressort que les communes paient 33 % du montant et les parents 67 %. En faisant un bref calcul, une augmentation de CHF 5.- par jour pour une famille qui met à 100 % son enfant à la crèche représente une augmentation d'environ CHF 1'000.- par année. En 2024, comme l'a expliqué son compagnon de postulat, il y a des parents qui font le choix de continuer de travailler parce qu'ils ont envie d'avoir une carrière professionnelle, et d'autres parce qu'ils n'ont malheureusement pas le choix d'avoir 2 salaires. Il ne sait pas encore comment il va procéder, parce qu'il sait que la problématique avec le RAT est assez compliquée, mais il pense que cela devient difficile pour les familles glandoises, notamment pour la classe moyenne, sachant que l'on constate que les déductions pour les familles pour les impôts sont toujours de CHF 13'000.- par année. Dans un monde idéal, il serait merveilleux d'arriver à une part 50 % - 50 %, ou le coup de fil à un ami, mais il pense qu'un 40 % - 60 % serait déjà bien.

Il tient quand-même à relever que son fils va à la crèche et qu'il est vraiment très satisfait des solutions de garde qui existent à Gland, c'est une chance qui est énorme, il y a très peu de gens en liste d'attente, s'il n'y a pas de place dans les crèches, la Commune fait le maximum pour placer les enfants chez des accueillantes familiales, il pense que cela est une chance et il remercie la Commune et le RAT pour cela. Mais il trouve que toutes ces augmentations, que ce soit la crèche, l'essence ou l'assurance-maladie, font beaucoup, et il va dès lors voir comment il pourrait essayer de modifier ces choses-là, même s'il sait que c'est compliqué avec le RAT.

- Mme Jeannette Weber : remercie M. Sébastien Bertherin pour ses remarques et ses interrogations. Elle comprend très bien que cela devient de plus en plus difficile pour les familles avec toutes les augmentations qu'il y a, mais il en va de même pour les crèches. Cette augmentation n'est pas pour l'organisation du RAT, mais bien pour les structures, qui n'arrivent plus à s'en sortir. Ces dernières sont également soumises à des conventions collectives de travail pour leurs employés et doivent aussi respecter l'augmentation des salaires chaque année, et c'est là où il y a la problématique.

Après ce n'est pas la ville de Gland ou le RAT qui ont décidé ces augmentations, c'est bien le réseau avec toutes les communes membres du RAT. Certaines communes disent clairement qu'elles ne veulent pas payer plus. Finalement, si la commune paie plus, c'est aussi le contribuable qui paie. En comparant avec d'autres réseaux, le RAT est encore favorable pour les parents.

- M. José Caiano : revient sur les cambriolages survenus dans la nuit du 22 au 23 septembre dernier, pour lesquels il était l'un des premiers intervenants. Il remercie M. le Municipal Gérald Creteigny de prendre les choses très au sérieux et est heureux de savoir que le postulat de Mme la présidente Ahimara Buffat est en cours de traitement. Toutefois, tout le monde sait que l'insécurité a augmenté à Gland ainsi que dans les communes voisines et dans tout le secteur de La Côte. On sait aussi que le nombre de cambriolages a augmenté. Il y a vraiment un impact sur toutes les victimes, tant sur le plan psychologique que sur le plan financier, avec des risques de n'être peut-être plus assuré, comme c'est son cas aujourd'hui, parce que 2 cambriolages en une année et demie, cela commence à faire beaucoup. Les dégâts commis à l'intérieur des locaux sont énormes. Comme on sait qu'il y a des pics et que l'on arrive près des fêtes de fin d'année, ce qui l'intéresse ce soir est de savoir ce qui va être mis en place ces prochains jours. Qu'est-il prévu ? Y aura-t-il une augmentation des services de sécurité privés déjà présents dans la Ville ? Quelles sont les mesures qui peuvent être mises en place le temps que le postulat soit traité et que de vraies solutions soient trouvées ?

- M. Gérald Creteigny : comprend tout à fait le désarroi de M. José Caiano. Quand on est victime d'un cambriolage, c'est toujours quelque chose de compliqué. Il est vrai que la casse est vraiment détestable et qu'elle coûte à tous les niveaux, que ce soit en temps ou en émotion. M. José Caiano parle de l'augmentation des cambriolages, et cette augmentation – qui est perceptible dans quasiment tout le Canton, aucune région n'étant épargnée – est assez lourde. Mais la ville de Gland se situe à un niveau qui est finalement encore relativement raisonnable, s'il ose parler comme cela, c'est-à-dire qu'il n'y a malgré tout pas une explosion des cas à Gland. Alors l'immense problème est qu'il faudrait être un peu Madame Soleil pour réussir à savoir quand de tels événements vont se produire, parce que pour réussir à assurer une sécurité pour des événements de ce type, il faudrait placer des policiers ou des observateurs en faction quasiment en permanence, ce qui est impossible. On sait qu'il y a toujours une part de risque par rapport à cela.

Ces cambriolages sont survenus il y a très peu de temps, et il est clair que la Municipalité étudie, avec la Gendarmerie, les moyens à mettre en place. Mais la Gendarmerie et des polices comme à Nyon ont exactement le même problème, à savoir qu'il n'y a manifestement pas les forces nécessaires. Et même si on voulait mettre un montant supplémentaire pour essayer de juguler ce problème, que ce soit CHF 200'000.-, CHF 300'000.- ou CHF 500'000.-, et bien les prestataires de services n'auraient pas les forces pour pouvoir le faire. La Municipalité est actuellement en train d'étudier ce qui peut être fait, et la Gendarmerie se questionne également. Il y a 2 jours, les autorités cantonales de la Gendarmerie ont expliqué être tout à fait conscientes de ce qui se passe et essaient d'avoir en tout cas les oreilles et les yeux les plus ouverts possibles pour pouvoir détecter au mieux les choses qui peuvent arriver. S'agissant des développements dont a parlé M. José Caiano, c'est autre chose dont il ne va pas parler maintenant car il faut déjà y arriver. Mais il ne peut rien promettre pour ce Noël, c'est clair.

- M. Samuel Freuler : informe qu'un changement de premier membre est intervenu au sein de la COFIN, et c'est dorénavant M. Nicolas Pellet qui le remplace dans cette fonction.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 7 novembre 2024 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h20.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »
3. Postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland